



18 juillet 2014

Réforme de l'Etat

Parallèlement au débat parlementaire sur la régionalisation et l'acte trois de la décentralisation, des sujets éminemment percutants pour les agents de la fonction publique d'Etat se mettent en place dans la plus grande opacité.

Le 2 juillet dernier, le conseil des ministres a évoqué la question liée à la réforme de l'Etat dans les territoires en abordant le plan deux de la REATE !

Depuis deux ans maintenant, Solidaires Fonction Publique, ne cesse de dire aux ministres que la REATE, formalisation de la RGPP, frappe encore fortement les personnels et n'améliore en rien les missions de services publics. Le projet de REATE 2 va, encore une fois, créer des pertes de repères et des restructurations néfastes aux agents et aux missions !

**Ainsi de la RGPP et la REATE I nous passons à la MAP et la REATE II !
Même logique, mêmes punitions pour les agents et leurs services
Vive le changement !!**

Une énième réforme de mauvais augure !

- ◆ Au cours du mois de juillet le gouvernement va lancer une série de huit chantiers et de trois missions inter inspections générales.
 - ◆ Le tout devrait prendre son rythme de croisière en 2015 et s'achever au plus tard en 2016.
 - ◆ C'est le Premier ministre Manuel Valls qui devrait ouvrir les hostilités en faisant les premières annonces au cours du mois : c'est le ministère de l'Intérieur qui en sera la cheville ouvrière....
- Exit le ministère de la fonction publique qui n'aura juste qu'à assurer le dialogue social d'accompagnement !

◆ *Quel est le contenu de ce plan d'accompagnement de la réforme territoriale voulue par le gouvernement ?*

En voici les grandes lignes :

- ◆ l'Etat doit se renforcer dans son rôle de conseil (!) au sens large du terme. (Régulation, protection, redistribution, connais pas !!),
- ◆ Il y aura une révision des implantations des différents réseaux ministériels. Une nouvelle carte de l'Etat sera définie au plus tard en 2017, en se calant sur les 13 régions redessinées cette nuit par l'Assemblée nationale (par 75 députés sur 577 qu'en compte l'AN). Les administrations centrales seront, elles aussi, réorganisées.
- ◆ l'échelon infra départemental demeure la « porte d'entrée » de l'Etat (mais le citoyen risque de ne pas trouver grand chose, une fois le pas de porte franchi ...),
- ◆ il faut revoir l'ensemble des missions et adapter les réductions d'effectifs à cette revue. On va même jusqu'à réfléchir à l'abandon de certaines missions !
- ◆ afin de compenser la suppression annoncée des conseils généraux, l'Etat doit rester au niveau du département, mais sous une certaine forme et selon un périmètre plus ou moins réduit (certains services ou administrations pourraient néanmoins disparaître totalement de ce niveau),
- ◆ les préfets des futures 13 régions voulues par le gouvernement disposeront de nouveaux leviers de pouvoir. Ils pourraient être secondés par des « délégués territoriaux ». Accouplées aux métropoles les super régions confirment une volonté de centralisation délocalisée qui inévitablement va encore plus éloigner l'utilisateur des services publics auxquels il est attaché,
- ◆ la gestion des ressources humaines serait modifiée (on verrait par exemple apparaître des commissions administratives non plus directionnelles mais interministérielles) au plan départemental et/ou régional. Cette question devrait être gérée par le ministère de la fonction publique.

Le pilotage des travaux ... et de la réforme sera confié au ministère de l'Intérieur, sous la houlette d'un « cénacle » reprenant les directeurs de cabinets des ministres et les secrétaires généraux des ministères. Il pourra s'appuyer sur les conclusions (sûrement éclairées !) de missions communes entre les corps d'inspection de l'Etat. Il y a aura également, en guise de « rats de laboratoires », un « groupe-témoin » (sic) comprenant 15 préfets.

Bien évidemment, les organisations syndicales seront consultées ... Cela va d'ailleurs bien commencer : elles pourraient (notez le conditionnel ...) être réunies par chaque ministre, pour être associées étroitement (on est toujours très forts - sur les termes - s'agissant de la concertation sociale ...), mais cette réunion n'aura lieu qu'au lendemain (re-sic) de ladite réforme !!

Quant au pauvre ministère de la fonction publique, à priori bien désœuvré dans le scénario, il ne garde que le dialogue social interministériel et la gestion de la concentration des ressources humaines.

Curieux chantier au moment où s'ouvrent les discussions autour de PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations).



Non, l'ETE ne sera pas à l'heure de l'assoupissement !

Avec un Premier ministre fonceur la garantie est que nous irons plus vite dans le mur !

Le mur de l'incompréhension sur des sujets sensibles livrés en pâture à des théoriciens technocrates qui n'ont pas l'once d'une idée des conséquences concrètes que leurs cogitations impliquent au quotidien.

Il ne faut pas mésestimer les effets de ce vaste plan bien au contraire.

On connaît les effets de la REATE première formule, les agents de la DGCCRF peuvent vous en parler !! ils en souffrent encore et par voie de conséquences les usagers aussi.

Il est en tout cas expressément dit que cette REATE II ira plus loin que sa devancière (Justice, Finances Publiques et Douanes sont nommément citées).

Au final, vers quoi semble-t-on tendre ?

- **un Etat découpé en territoires** qui risquent de rentrer en compétition entre eux ! S'en sera fini de l'unicité territoriale et le risque de baronnies qui voudront se faire aussi grosses que le bœuf, sera bien réel.
- **un Etat régalién limité à un super ministère de l'intérieur**, seul dépositaire de l'Action Publique, incarné par une nouvelle caste de superpréfets, véritables « intendants » de l'Etat... Reviendrait-on au temps des fermiers généraux ?
- **un Etat restreint**, dont la vocation première serait d'être un simple point d'appui.

Bref, loin des actuelles structures ministérielles qui, certes, ne sont pas intangibles, **on voit se profiler, en quelque sorte, une forme d'Etat libéral triomphant.**

Ce n'est plus la vision d'un Etat Républicain bâti sur l'intérêt commun.

En tout état de cause, au delà de la vigilance nécessaire de tous les instants il faut le dire d'emblée, **comme pour la décentralisation et la régionalisation, la réforme de l'Etat et des territoires se fait dans le déni le plus total du débat public !**

D'abord dans les antichambres des cabinets puis dans les chambres parlementaires où chacune et chacun agira, d'abord, selon son intérêt personnel, toutes ces questions qui vont régir, comme le dit le Président de la République, la vie de nos concitoyens pour des dizaines d'années, se discutent sans eux !!!

Bel exemple de la transparence et du dialogue social.

Il suffit de savoir que, même, le recours au referendum vient d'être supprimé lors des débats parlementaires !

Quant au sens de l'histoire ou du progrès, on craint qu'il y ait là une erreur gigantesque ou un choix dont les conséquences sont extrêmement lourdes et pas seulement pour les agents du Service Public, mais pour l'ensemble du corps social.

